

Le jeudi 6 avril 2017, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame le Maire.

Etaient présents : M. BLONDEL, Mme SOUZEAU, Mme BASILLE, Mme BESNIER, Mme DELAUNAY, M. LEMAITRE, M. ROUSSELIN, M. LANGELLIER (arrivé 19 h), Mme BUNEL, M. SIDOINE.

Absents : M. HERRERO ayant donné pouvoir à Mme COURCOT, Mme BERTRANDIE

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

1. Présentation et vote du Compte Administratif 2016 et approbation du Compte de Gestion 2016
 2. Affectation des résultats 2016
 3. Vote des taxes locales
 4. Présentation et vote du Budget primitif 2017
 5. Indemnités de fonction des élus
 6. SDE76 : Demande d'adhésion de 13 communes
 7. SDE76 : Travaux 2017 (EP Rue Neuve)
- Informations et Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 16 mars 2017

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.
Pas d'observations. Approuvé à l'unanimité.

Présentation et vote du compte administratif 2016 et approbation du Compte de Gestion 2016

Madame le Maire rappelle que le compte administratif reprend le résultat comptable de l'année écoulée tant en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur Blondel présente le compte administratif de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement

- Le total des mandats émis s'élève à687 140.01 €
- Le total des titres émis s'élève à834 302.56 €
- Le résultat reporté 2015 était de279 460.65 €

Section d'investissement

- Le total des mandats émis s'élève à..... 136 257.66 €
- Le total des titres émis s'élève à 72 467.66 €
- Le résultat reporté 2015 était de 287 884.00 €

Restes à réaliser en section d'investissement

- Dépenses43 511.00 €
- Recettes0 €

Le résultat d'exécution de l'exercice 2016 présente donc :

- Un solde positif en section de fonctionnement d'un montant de 426 623.20 €
- Un solde positif en section d'investissement d'un montant de 180 583.00 €

Pas d'observation, pas de question particulière émise par les membres du conseil municipal.
Après lecture faite du Compte de Gestion 2016, il est conforme au Compte Administratif 2016.

M. Blondel demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2016 et le compte de gestion qui sont approuvés par vote

➔ Vote : 12 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Affectation du résultat 2016

Considérant l’approbation du compte administratif de l’exercice 2016,
 Considérant que le résultat d’exploitation de l’exercice 2016 est excédentaire et présente un **excédent de fonctionnement global de 426 623.20 €**

Pour mémoire : Virement à la section d’investissement C/023	0
Solde d’exécution d’investissement Excédent de clôture A (= déficit d’investissement de l’exercice 63 790.00 + excédent d’investissement reporté 287 884.00 €)	224 094.00€
Restes à réaliser investissement - Recettes B	0
- Dépenses C	43 511.00 €
Excédent de financement A+B-C Le solde d’exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir un excédent de financement.	180 583.00 €

Le conseil accepte par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, d’affecter l’excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation de l’excédent de fonctionnement

- Au compte C /002 Résultat de fonctionnement reporté426 623.20 €
- Au compte C/1068 Affectation excédent de fonctionnement capitalisé.....0 €

Vote des taxes locales

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter le taux des taxes locales de l’année 2016 pour l’année 2017.

Les taux proposés sont :

Taux d’imposition

- Taxe d’habitation 8,56 %
- Taxe foncière bâti 16,23 %
- Taxe foncière non bâti 35,50 %

Pour l’année 2017, les produits communaux s’élèveront à 214 541 euros.

Après vote du conseil, les taux suivants sont adoptés

- Taxe d’habitation : 8,56 %
- Taxe foncière Bâti : 16,23 %
- Taxe foncière non Bâti : 35,50 %

➔ Vote : 12 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Présentation et vote du budget primitif 2017

Le budget primitif 2017 préparé par la commission des finances est exposé et présenté par Madame le Maire.

Le budget primitif 2017 est détaillé :

Section de fonctionnement : Dépenses

•	011 : Charges à caractère général.....	462 303.20 €
•	012 : Charges de personnel.....	414 000.00 €
•	014 : Atténuation de produits.....	14 002.00 €
•	022 : Dépenses imprévues fonctionnement.....	50 000.00 €
•	023 : Virement à la section investissement.....	130 378.00 €
•	065 : Autres charges de gestion courante.....	88 886.00 €
•	066 : Charges financières.....	22 000.00 €
•	067 : Charges exceptionnelles.....	1 100.00 €
	TOTAL	1 182 669.20 €

Section de fonctionnement : Recettes

•	002 : Excédent antérieur reporté.....	426 623.20 €
•	013 : Atténuation de charges.....	29 000.00 €
•	070 : Produits des services.....	67 500.00 €
•	073 : Impôts et taxes.....	329 527.00 €
•	074 : Dotations et participations.....	268 449.00 €
•	075 : Autres produits gestion courante.....	59 000.00 €
•	076 : Produits financiers.....	70.00 €
•	077 : Produits exceptionnels.....	2 500.00 €
	TOTAL	1 182 669.20 €

Section d'investissement : Dépenses

•	16 : Remboursement emprunt.....	58 000.00 €
•	204 Subventions d'équipements.....	35 565.00 €
•	21 : Immobilisations corporelles.....	226 871.00 €
•	23 : Immobilisations en cours.....	28 875.00 €
	TOTAL	349 311.00 €

Section d'investissement : Recettes

•	001 : Solde d'exécution reporté.....	180 583.00 €
•	021 : Virement de la section de fonctionnement.....	130 378.00 €
•	10 : Dotations fonds divers.....	8 300.00 €
•	13 : Subventions d'investissement.....	30 050.00 €
	TOTAL	349 311.00 €

Le budget s'équilibre :

•	Section de fonctionnement.....	1 182 669.20 €
•	Sectionnement d'investissement.....	349 311.00 €

Les travaux d'investissement sont détaillés ci-dessous :

Oper.		Detail	Dépenses 2017	Recettes 2017
31		Achat Materiel Mobilier Ecole Cantine	3 600.00 €	
	2188	Chaudière	2 000.00 €	
	2184	Réfrigérateur	1 600.00 €	
43		Achat Materiel Mobilier Ecole Mairie	2 700.00 €	
	2158	Vitrines extérieures	1 500.00 €	
	2158	Débroussailleuse	1 200.00 €	
44		Achat Mobilier/Matériel divers	29 035.00 €	
	2188	Pare ballons	RAR	
	2188	Main courante et abris touches	11 435.00 €	
	1341	DETR		8224.00 €
	1348	Autres		5000.00 €
	2188	Adoucisseur salle polyvalente	1 500.00 €	
	2188	Barrière Pompiers	1 000.00 €	
	2188	Chauffage salle des fêtes	13 700.00 €	
	2188	Chauffage salle des anciens	1 400.00 €	
51		Travaux Voies Réseaux élargissements	25 565.00 €	
	2041511	Subventions d'équipement versées	RAR	
		Rue neuve	17 090.00 €	
		Allée de l'Etang	7 275.00 €	
		Horloges astronomiques	1 200.00 €	
70		Construction résidence RPA		
	2313	Immos en cours	RAR	
71		Cimetière Aménagement	30 000.00 €	
	2116	Cimetière	30 000.00 €	
	1341	DETR		4 826.00 €
	1348	Autres		12 000.00 €
420		Travaux divers bâtiments	26 500.00 €	
	2131	La poste + église	RAR	
	2313	Logement Cabinet	23 000.00 €	
	2135	Electricité Eglise	3 500.00 €	
421		Acquisition	130 000.00 €	
	2131	Immeuble	130 000.00 €	

Madame le Maire, après avoir exposé en détail les comptes, propose au conseil de voter le budget présenté.

Le Conseil approuve et vote le budget primitif 2017 expliqué et charge Madame le Maire d'effectuer les achats et travaux inscrits.

➔ Vote : 12 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Indemnités de fonction des élus

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de 2 facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 Janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017).
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Rappelons que l'indemnité du maire est, de droit, fixée au maximum sauf demande expresse de sa part.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants :

- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Madame le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit au 1^{er}/05/2017 :

- Maire : 23 % de l'indice brut mensuel 1022 soit 890,25 € brut,
- 1er adjoint : 12 % de l'indice brut mensuel 1022 soit 464,48 € brut,
- 2ème adjoint : 12 % de l'indice brut mensuel 1022 soit 464,48 € brut,
- 3ème adjoint : 12 % de l'indice brut 1022 mensuel soit 464,48 € brut.

➔ Vote : 12 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Demande d'adhésion au SDE76 des treize communes de l'ancienne CCYP (Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères)

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76,

➔ Vote : 12 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Travaux SDE76 : Dépose un candélabre « Rue Neuve » et mise en place 1 mât fonte

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-EP2017-0-76468-7541** et désigné « Rue Neuve (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 3 487.64 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 1 511.87 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 1 511.87 € T.T.C.
- **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement :

➔ Vote : 12 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Informations et Questions diverses

- Le conseil d'école a donné son avis pour le maintien de l'école le samedi matin avec repos le mercredi. L'absentéisme constaté à l'école de Nointot est inférieur au chiffre avancé par l'Inspection Académique.
- Distribution des dictionnaires : samedi 24 juin 2017 début d'après-midi.
- Election des Jurés d'Assises : mai 2017

La séance est levée à 19h30

Le Maire,
C. COURCOT